

[fr](#)

[Press release](#) | 15.01.2010

Thon rouge

La France doit soutenir, sans délai, l'inscription du thon rouge dans l'annexe I de la Convention Cites

La France doit se prononcer, le lundi 18 janvier, pour l'inscription du thon rouge à l'annexe I de la Convention internationale sur les espèces sauvages (CITES).

Comme le demandent les écologistes, la Commission européenne souhaite inscrire le thon rouge dans l'annexe I de la Convention CITES, ce qui reviendrait à interdire sa commercialisation internationale et permettrait la sauvegarde du thon rouge et la protection des emplois des pêcheurs pour qui la pérennité des espèces est vitale.

Nicolas Sarkozy avait annoncé lors du Grenelle de la mer que la France soutiendrait *"l'inscription du thon rouge à l'annexe de la Convention internationale sur les espèces sauvages (CITES), pour en interdire le commerce"*. Depuis pourtant, les autorités françaises hésitent à se prononcer pour l'inscription du thon rouge à l'annexe I de cette Convention.

Jean-Paul Besset et **Raül Romeva**, eurodéputés du Groupe des Verts/ALE et membres de la Commission Pêche du PE, estiment que *"la France a ici l'occasion de jouer un véritable rôle dans la préservation des ressources halieutiques et de la biodiversité, en soutenant sans délai l'inscription du thon rouge à l'annexe I de la Convention Cites. Un soutien de la part des autorités françaises à l'annexe II n'aurait aucun impact. En tenant ses promesses, Nicolas Sarkozy s'engagera à éviter la disparition de cette espèce en contribuant ainsi à la sauvegarde de notre biodiversité"*.

Recommended

Press release

Mahmoud Sulaiman (Unsplash)



[Let's support Syrians in rebuilding](#)

17.12.2024

Press release



[EPP attack on Deforestation Regulation thwarted](#)

17.12.2024

Press release



[EU-MERCOSUR : The European Commission forces its way ...](#)

06.12.2024

Press release



[Greens/EFA calls for urgent EU action following manipu...](#)

28.11.2024

Please share

[E-Mail](#)

